

Plateau de Leucate

Il est remarquable aussi bien en terme paysager, que géologique floristique et faunistique. Sur cette entité, d'une superficie d'environ 1200 ha au total, le périmètre **Natura 2000*** proposé n'occupe que les 307 h, pour une surface communale de 2355 ha :

- une avancée dans la mer au beau milieu d'une côte plate et rectiligne,
- un terroir unique pour la viticulture locale et un site exceptionnellement riche du point de vue naturaliste.
- la reconnaissance nationale et internationale de la qualité environnementale et patrimoniale y est avérée.

Les objectifs finaux sont aidés financièrement grâce à une animation foncière (**MAET***).

- Revaloriser les espaces délaissés
- Maintenir et améliorer une agriculture viable et dynamique par la restructuration foncière
- Assurer la pérennité du paysage
- Entretien des espaces naturels : débroussaillage, pâturage, balisage, ...

Le plateau de Leucate est caractérisé par un maillage foncier particulièrement complexe. En effet, les parcelles sont très petites et certaines d'entre elles sont des copropriétés. Cela rend la gestion du site et son aménagement difficiles. Plus de 1200 propriétaires sont recensés. Les propriétaires sur le plateau ont été tous contactés.

La commune de Leucate a environ une soixantaine de parcelles et le Conservatoire du Littoral une vingtaine. **Il faut savoir que la commune ne peut pas intervenir sur une parcelle de particulier, par exemple pour débroussailler, sans avoir son autorisation.**

On peut noter que grâce à ces contrats, de nombreux travaux de débroussaillage de parcelles ont pu être menés soit par des particuliers soit par la commune. Ils ont pour but d'ouvrir les milieux afin de favoriser les nourrissages et nidifications avicoles, la destruction des espèces envahissantes (Pin d'Alep, pistachiers,...) et la menace d'incendie.

Incidences sur les milieux naturels

L'augmentation drastique de population en période estivale dans la Narbonnaise et notamment à Leucate, engendre une fréquentation concentrée sur certains espaces naturels « phares » tels que le plateau de Leucate et sa plagette (surtout les jours de vent fort), et a un impact important sur les milieux naturels (sur-fréquentation localisée, donc érosion par exemple) et sur les espèces (dérangement de la faune, piétinement de la flore). L'importance de l'élévation du niveau de la mer grignote de plus en plus les plages notamment au niveau de la Franqui et de la Plagette en incluant des éboulis de plus en plus importants qui impliquent une dégradation de la falaise.

Offrant un point de vue imprenable sur la mer, le plateau de Leucate est naturellement un site très fréquenté ; et ce, surtout sur le long de la falaise. Cette forte fréquentation, sur un site non aménagé, conjuguée à une circulation anarchique des véhicules motorisés, a un réel impact : à nouveau : piétinement de la végétation et dégradation des milieux naturels, érosion des sols, dérangement de la faune, etc.

Pour conclure, il est important de préciser que **l'information et la sensibilisation du public**, ainsi que l'aménagement de sites pour l'accueil du public ou l'encadrement par des personnes compétentes, sont primordiaux ; et ce, quelle que soit l'activité concernée. : Parapente, chasse, randonneurs, vélos, chevaux, pédestres...

Il faut savoir que dans les objectifs du **DOCOB***, une zone d'information du public a été prévue dans les installations en premier niveau de la structure hôtelière du « Cap Leucate ».

C'est une arlésienne qui dure depuis quelques années... et que nous dénonçons régulièrement à l'instar des services de l'Etat... Une procédure judiciaire est en cours

Objectifs :

- Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public
- Améliorer la valorisation patrimoniale et paysagère du site
- Renforcer la surveillance du site : Création d'un véritable poste de garde assermenté pour les espaces naturels
- Intensifier la culture bio, création de cultures annexes (oliviers, jardins, ???) mais attention problématique majeure de l'accès à l'eau.

Problèmes :

- Circulation automobile hors route goudronnée (très abimées par ailleurs), risque feux (pins d'alep notamment), pénétrante souhaitée pour les engins agricoles, viticulture, projet à prohiber de façon définitive.
- Resto falaise et son point d'accueil, procédure judiciaire en cours...
- Erosion de la plagette.
- Prolifération importante des hordes de sangliers.
- Créations sentiers tout azimuth, camping sauvages, dépôt déchets, non- respect des consignes.
- Risque d'extension de l'urbanisation en flanc de falaise à prévoir dans le prochain **PLU*** (La Franqui notamment) ou sur la zone proche de la Fontaine de Loin.